



REVUE VAUDOISE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES FAMILLES 2017

# Affaires d'argent : la banque privée en Romandie au travers de quelques familles et réseaux



**Revue vaudoise de généalogie  
et d'histoire des familles**

*Affaires d'argent : la banque privée en Romandie  
au travers de quelques familles et réseaux*

La *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* (RVGHF) est la publication annuelle du Cercle vaudois de généalogie dont le siège est basé aux Archives cantonales vaudoises. Elle a succédé en 2012 au *Bulletin généalogique vaudois* (BGV), publié depuis 1988. La *Revue* observe que la famille est au fondement de la production sociale, et la généalogie son cadre structurant. Au travers de ses contributions, la *Revue* illustre la force exploratoire de la généalogie comme un moyen technique et un outil d'analyse permettant d'éclairer une multiplicité de disciplines des sciences humaines. Plateforme d'échange et de discussion sur la recherche en histoire de la famille, de la parenté, des réseaux et de l'individu sur le territoire vaudois principalement, elle est aussi ouverte, à titre comparatif, à des terrains voisins ou plus éloignés dans sa rubrique « Nos invités ». La *RVGHF* se veut scientifique dans son propos tout en restant accessible aux non-spécialistes, et cherche à s'adresser au plus grand nombre de lecteurs. Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

#### **Comité scientifique de rédaction :**

Loïc Rochat, rédacteur en chef,  
Chemin des Avouillons 41,  
1926 Saxé Fully

Jasmina Cornut,  
Domaine de La Doges,  
Chemin des Buleses 154,  
1814 La Tour-de-Peilz

Simon Lagger,  
Chemin de Riondez 17,  
1272 Genolier

Pierre-Yves Favez,  
Chemin de Contigny 15,  
1007 Lausanne

Lucas Rappo,  
Chemin des Noisetiers 5,  
1004 Lausanne

#### **Couverture :**

Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses à Zurich en 1985 © Association de Banques Privées Suisses.

Éditions Alphil  
Case postale 5  
2002 Neuchâtel 2  
Site internet : [www.alphil.com](http://www.alphil.com)

# Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

*Affaires d'argent : la banque privée en Romandie  
au travers de quelques familles et réseaux*

Trentième année



2017

Cercle vaudois de généalogie, Chavannes-près-Renens

## Cercle vaudois de généalogie

Fondé en 1987, le Cercle vaudois de généalogie a pour but d'encourager l'étude de la généalogie, et de tout ce qui se rapporte à l'histoire de la famille, de la parenté, et de l'individu. Il cherche à réunir et favoriser celles et ceux qui entreprennent des travaux dans ce sens. Chaque année, il organise de nombreux événements, comme notamment : des stamms-conférences en hiver et au printemps, des visites thématiques au printemps et en été, ainsi qu'une assemblée générale en fin d'année. De plus, les membres reçoivent trimestriellement les *Nouvelles du Cercle* (NdC) relayant l'information courante, quelques articles d'agrément ainsi que l'actualité éditoriale et événementielle.

La cotisation annuelle est fixée à CHF 40.-. Elle comprend l'information sur les activités, les *Nouvelles du Cercle*, les convocations aux visites et assemblées, ainsi que l'abonnement à la *Revue* et son envoi.

## Comité du Cercle 2017-2018 :

Président:	Pierre-Yves Favez, à Lausanne
Secrétaire:	Yvette Develey, à Chêne-Bourg
Caissier:	François De Beaucorps, à Lausanne
Membres:	Frédéric Rohner, à Montagny s/Yverdon Pierre-Yves Pièce, à Bex
Rédacteur RVGHF:	Loïc Rochat, à Saxé Fully
Rédacteur NdC:	Pierre-Yves Pièce, à Bex

© CERCLE VAUDOIS DE GÉNÉALOGIE

p. a. Archives cantonales vaudoises

Chemin de la Mouline 32

1022 Chavannes-près-Renens

Tél.: 021/316.37.11

Fax: 021/316.37.55

Courrier électronique: [info@ancetres.ch](mailto:info@ancetres.ch)

Site internet: [www.ancetres.ch](http://www.ancetres.ch)

# Éditorial

Loïc Rochat et Simon Lagger

Le Cercle à 30 ans! Pour cet anniversaire, votre revue vous offre un troisième numéro thématique. Après les horlogers et les architectes, voici les banquiers. Leurs familles, leurs réseaux associatifs et commerciaux sont étudiés non seulement sur le territoire vaudois mais également en Suisse romande, voire à travers l'Europe. Un numéro thématique requiert de gros efforts en recherches de contributions puis en coordination. Au vu du sujet, il a très vite été nécessaire de sortir des frontières cantonales pour prospecter inévitablement sur Genève puis aussi sur Neuchâtel. Ainsi notre revue vaudoise apporte aujourd'hui sa pierre à l'édifice de l'histoire économique romande par le biais d'un choix d'approches monographiques d'individus et d'ensembles de parentés du monde bancaire. Les sept contributions que voici éclairent cinq siècles de préoccupations financières qui ont habité des familles évoluant dans l'esprit capitaliste caractéristique des sociétés occidentales.

Ce large panorama diachronique est introduit par **Cassio Youssef**, professeur d'histoire économique à l'Institut universitaire européen de Florence. Il trace à grands traits l'évolution de la « banque privée » dans son contexte d'intense activité et de mutations propres aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

**Denis Ramelet** observe dans son article une forte affinité entre l'activité bancaire et le protestantisme dans le monde francophone du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Cette « banque protestante » trouverait-elle son origine dans la théologie de Calvin, à l'instar de « l'esprit du capitalisme » selon la fameuse thèse de Max Weber? Le père de la banque genevoise ne serait-il pas plutôt Adhémar Fabri, l'évêque qui autorisa le prêt à intérêt à Genève un siècle et demi avant la Réforme? Voilà qui ne manquerait pas de piquant! Et si le père de la banque protestante était en réalité Louis XIV, par la révocation de l'Édit de Nantes? La banque protestante trouverait alors son origine non pas à Genève, mais à Fontainebleau, où fut signé l'Édit de révocation.

**Jan Chiarelli** analyse le parcours, sur près d'un siècle, de deux représentants de la branche lausannoise de la famille Chavannes, les banquiers César Julien (1841-1914) et Ernest (1869-1947). Il souligne les nombreux liens matrimoniaux et professionnels existant entre les différents banquiers privés lausannois. En filigrane de cette histoire biographique, il met en évidence les grandes mutations que connaît alors la place bancaire lausannoise et tous les défis qui y sont liés entre la moitié du XIX<sup>e</sup> et la moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

**André Mach** et **Pedro Araujo** analysent la longévité des familles à la tête des banques privées suisses à travers trois exemples : les banques Pictet & C<sup>ie</sup>, Julius Bär et Sarasin. En observant la composition des associés-gérants de ces banques à travers différentes générations, ils démontrent la longévité variable de la présence des membres de la famille. Si un désengagement des familles s'observe dans la période récente pour Julius Bär et Sarasin, la banque Pictet & C<sup>ie</sup> est en revanche toujours au cœur de diverses stratégies entreprises par les associés-gérants pour le maintien d'un contrôle familial.

À Neuchâtel, la famille de Montmollin appartient à l'aristocratie locale depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Son plus illustre représentant, Georges de Montmollin (1628-1703), docteur en droit, a connu une carrière au service des princes de Neuchâtel en qualité de chancelier, jusqu'à sa disgrâce définitive en 1693. Par mariage mais aussi grâce à ses charges, il s'est constitué une fortune immobilière et mobilière conséquente, qu'il cherche après la révocation de l'Édit de Nantes à accroître avec l'aide de ses fils, officiers au Service étranger. Il établit ainsi des relations commerciales privilégiées avec la Hollande et l'Angleterre. En s'appuyant sur les archives privées de la famille de Montmollin, **Patrice Allanfranchini** tente de reconstituer le réseau commercial mis alors en place entre ces régions, le Saint Empire et Neuchâtel.

**Fabienne Bogadi** aborde la constitution d'un réseau de banques privées par le biais de l'Association de Banques Privées Suisses. Elle est issue d'une longue histoire, indissociable de l'histoire des banquiers privés suisses. Ces derniers sont nés il y a plusieurs siècles déjà, suite à l'arrivée en Suisse, au xvi<sup>e</sup> siècle, des réfugiés huguenots fuyant les persécutions. Issus principalement de la noblesse et de la bourgeoisie, financièrement aisés et très bien connectés avec les artisans et les marchands de toute l'Europe, ils ont été à l'origine de la naissance puis de l'essor de la banque

suisse. L'importance des banquiers privés suisses grandira encore à la faveur de la révolution industrielle et du besoin en capitaux qui en a résulté. Ils se trouveront même à l'origine de la création des grandes banques, notamment de la SBS, qui deviendra UBS en 1998. Autre tournant, en 1934, la nouvelle loi fédérale sur les banques est adoptée. Celle-ci reconnaît le statut particulier des banquiers privés, mais elle demande aussi qu'ils collaborent plus étroitement entre eux. C'est ainsi qu'en novembre 1934 verra le jour à Berne l'Association des Banquiers Privés Suisses. S'y ajoutera, le 14 novembre 2013, l'Association de Banques Privées Suisses, suite à la mue en sociétés anonymes de plusieurs anciens banquiers privés, dont Pictet, Lombard Odier et Mirabaud.

**Laurent Christeller** présente les activités bancaires et financières des Pictet, famille patricienne genevoise, depuis les premiers négociants-banquiers du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'au développement de la banque Pictet durant la deuxième partie du xix<sup>e</sup> siècle. Il explique que, bien que la famille n'ait pas connu durant le xviii<sup>e</sup> siècle de grands succès dans la banque privée naissante, certains de ses membres sont représentatifs des hommes d'affaires genevois de l'époque. Basé sur les archives du groupe Pictet et sur des archives familiales, l'article montre ensuite que la prise en main par les Pictet de l'établissement De Candolle, Turretini & C<sup>ie</sup> en 1841 marque le début d'une véritable dynastie de banquiers, qui incarne de manière exemplaire le modèle d'affaires de la banque privée genevoise au xix<sup>e</sup> siècle.

Les agents d'affaires exercent une activité proche du domaine bancaire, auquel ils ajoutent la gestion domaniale. Au travers de son travail, **Pierre-Yves Favez** s'intéresse à deux établissements tenus par les frères Magnenat. Le premier est la maison Magnenat-Knébel à Eclépens fondée par Louis (1780-1860) en 1800, qui hérita en 1811 des dossiers Barbey, avec une extension sur

Berne et Neuchâtel; son activité, couplée à la gestion des domaines de Gingsins de Chevilly, connut une expansion remarquable, concrétisée par la constitution d'un domaine important et par l'édification d'une maison de maître, mais qui se boucla par suite d'opérations frauduleuses sur une faillite retentissante en 1847, marquée par la fuite aux États-Unis de Charles Magnenat (1804-1866), fils du fondateur et notable vaudois. Le bureau Magnenat-Gaillard, ouvert par Isaac (1791-1846), fonctionna en vivotant à Begnins de 1816 à 1846, complétant ses revenus par l'exercice

de la fonction du greffe local de la justice de paix. La généalogie qui complète cette présentation témoigne de l'importance du réseau familial et de la solidarité de ses membres, notamment par le biais de leurs parrainages et de leurs relations d'affaires (entre autres finance et développement du réseau ferroviaire naissant).

Finalement, quelques comptes rendus de lectures ainsi que les rapports de 2015 et 2016 du Cercle vaudois de généalogie viennent clore ce numéro que nous vous souhaitons de découvrir sans retenue.



# L'Association de Banques Privées Suisses, lieu de concorde où des banques concurrentes deviennent alliées

Fabienne Bogadi

L'Association de Banques Privées Suisses est le fruit d'une longue histoire, indissociable de l'Histoire économique de la Suisse et de ses grandes cités que sont Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich<sup>1</sup>. Aujourd'hui encore, les membres de l'Association de Banques Privées Suisses comptent leur siège, ou à tout le moins une succursale, dans l'une ou l'autre de ces villes.

L'essor des banques suisses, et des banques privées au premier chef, est intimement lié à l'arrivée à Bâle, Genève et Zurich, vers 1550, des huguenots fuyant les persécutions. Ces réfugiés «*sont issus des milieux de la bourgeoisie aisée, voire de la noblesse, et disposent de moyens financiers importants*»<sup>2</sup>. Ils bénéficient également de réseaux d'affaires dans toutes les villes d'Europe ainsi que d'un vaste savoir-faire dans diverses activités manufacturières comme la passementerie, la rubanerie ou l'horlogerie, provoquant l'avènement d'une nouvelle classe de négociants et d'industriels qui ont créé les conditions nécessaires à l'émergence du système bancaire suisse. Voici comment l'on décrit, par exemple, l'apparition à Genève de cette nouvelle classe de négociants: «*Aux environs de 1700, lorsque l'ampleur du commerce des lettres de change et du crédit remplaça les méthodes commerciales en vigueur jusqu'alors, une élite de ces hommes d'affaires se*

*consacra uniquement au commerce de l'argent. Les banquiers privés genevois étaient nés!*»<sup>3</sup>

## Des cités et des histoires

Genève est «*un haut lieu du commerce depuis que Calvin avait qualifié d'agréable à Dieu le profit tiré du zèle au travail et de l'accomplissement du devoir*»<sup>4</sup>. Toutefois, les banquiers privés genevois commencent vraiment à se spécialiser dans la gestion de fortune au lendemain de la Révolution française. Durant cette période, plusieurs maisons de banque, comme on les appelle encore aujourd'hui, naissent sous la forme juridique particulière de «*banquiers privés*». Ces sociétés de personnes sont composées d'associés indéfiniment et solidairement responsables. «*Hentsch & C<sup>ie</sup> apparaissent en 1796, précédant ainsi Lombard Odier & C<sup>ie</sup> (1798), Pictet & C<sup>ie</sup> (1805), Mirabaud & C<sup>ie</sup> (1819), Bordier & C<sup>ie</sup> (1844), Gonet & C<sup>ie</sup> (1845), Pivot & C<sup>ie</sup> (1869), qui sera racheté en 1976 pour devenir Mourgue d'Algue & C<sup>ie</sup>*»<sup>5</sup> <sup>6</sup>. Ces banquiers privés

<sup>1</sup> MOTTET, Louis, *Les grandes heures des banquiers suisses*, Neuchâtel-Paris: Delachaux & Niestlé, 1986.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>3</sup> SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 20.

<sup>4</sup> BAUMANN, Claude, «L'heure est à la circonspection», in *La Banque Suisse*, 22 décembre 2011, p. 8.

<sup>5</sup> STEPČYNSKI, Marian, «Six siècles d'activités bancaires à Genève», in *Le Journal de Genève*, 23 juillet 1981.

<sup>6</sup> Il est intéressant de constater que presque toutes ces maisons existent aujourd'hui encore et font partie de l'actuelle Association de Banques Privées Suisses.

étaient particulièrement appréciés par la haute société internationale pour leur fiabilité, leur discrétion et leur stabilité dans les affaires.



Façade de la Banque Lombard Odier à la rue de la Corraterie 11, à Genève. Photo Banque Lombard Odier & Cie SA.



Façade de la Banque Mirabaud au Boulevard Georges-Favon 29, à Genève. Photo Banque Mirabaud & Cie SA.

À **Lausanne**, c'est l'arrivée de la deuxième vague d'immigrés huguenots vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle suite à la révocation de l'édit de Nantes qui marquera l'économie de la ville et, au-delà, du canton de Vaud tout entier. Ils sont 1 500 à venir se réfugier dans le chef-lieu vaudois en 1693. « Par le contact maintenu avec leurs compatriotes en exil et ceux des leurs demeurés en France, ils rouvrirent à leur terre d'accueil des perspectives insoupçonnées dans le domaine des transactions commerciales et financières. »<sup>7</sup> C'est alors qu'est née la plus ancienne banque privée de



Immeuble abritant la Banque Gutzwiller, à la Kaufhausgasse 7, à Bâle. Photo E. Gutzwiller & Cie Banquiers.

<sup>7</sup> MOTTET, Louis, *Les grandes heures...*, op. cit., p. 98.

Suisse romande, *Landolt & C<sup>te</sup>*, créée à Lausanne en 1780 par Samuel Hollard<sup>8</sup>. La seconde banque privée vaudoise, *Hentsch Chollet & C<sup>te</sup>*, est fondée en 1882 par Ferdinand de Charière de Sévery et Louis de Roguin. Aujourd'hui, cet établissement a disparu, happé par des fusions et acquisitions<sup>9</sup>. Il fait désormais partie intégrante du groupe *Lombard Odier*.

De l'autre côté de la Sarine, **Bâle** est située au carrefour des routes qui sillonnent l'Europe. La finance bâloise est étroitement liée au commerce international magnifié par les foires organisées sur les bords du Rhin depuis le xv<sup>e</sup> siècle, à l'industrie, du papier notamment, au recrutement des troupes destinées aux princes et aux rois étrangers et dont Bâle est le centre, générant ainsi d'importants afflux d'argent destiné aux militaires, et enfin à l'arrivée de réfugiés religieux à l'époque de la Réforme, en 1521. Mais le cas bâlois est particulier puisque le commerce de l'argent est très vite étatisé, avec l'instauration du « *change* » de la ville en 1474. C'est pourquoi les banquiers privés bâlois n'apparaîtront qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, avec *La Roche & Co* en 1787, puis *Sarasin & C<sup>te</sup>* en 1841 et *E. Gutzwiller & C<sup>te</sup>* en 1886<sup>10</sup>.

**Zurich**, quant à elle, voit des banquiers privés se développer depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, et particulièrement en lien avec l'industrie du textile. À l'exemple de *Rahn+Bodmer Co.*, qui est d'abord un commerce de soierie, créé en 1750, et qui ne se consacrera exclusivement aux affaires de banque qu'à partir de 1855<sup>11</sup>. Tandis que **Lucerne** n'a pas connu de véritable banque avant l'ère industrielle. Le banquier privé *Reichmuth & Co*, par exemple, y est apparu en 1996 et est le dernier-né des banquiers privés suisses<sup>12</sup>.



Immeuble abritant la Banque Reichmuth à la Rütligasse 1, à Lucerne. Photo Reichmuth Et Co.

### Les premiers syndicats permanents de banquiers au xix<sup>e</sup> siècle

Les banquiers privés suisses ont véritablement pris leur essor au xix<sup>e</sup> siècle avec la révolution industrielle : « *L'élan industriel et le besoin en capitaux pour la construction de chemins de fer épaulèrent puissamment les Maisons de banques privées* »<sup>13</sup>. Paradoxalement, c'est aussi à cette époque que ces banques familiales voient naître leurs principales concurrentes, parfois même à leur propre initiative. Les banquiers privés ne parviennent plus à répondre aux demandes de financement des entreprises et de l'économie et « *il en résulta (...) de nouvelles possibilités d'activités bancaires par la constitution de sociétés anonymes fonctionnant comme établissements de crédit.* »<sup>14</sup>.

<sup>8</sup> SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 22.

<sup>9</sup> SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 23.

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 26-27.

<sup>11</sup> *Ibid.* p. 27.

<sup>12</sup> BOGADI, Fabienne, « Déjeuner avec Christoph Reichmuth », in *Le Temps*, 26 janvier 2004.

<sup>13</sup> BODMER, Max, « Le rôle des banquiers privés en Suisse », in *Gazette de Lausanne*, 27.10.1942.

<sup>14</sup> *Ibid.*

À Bâle, des banquiers privés sont à l'origine de la création de la Société de Banque Suisse, qui a été fondée en 1872<sup>15</sup> et a fusionné avec l'UBS en 1998. À Genève, James Fazy, bien décidé à mettre fin à la prépondérance des banquiers privés, a créé plusieurs établissements bancaires, « dont la Caisse hypothécaire en 1847, la Banque de Genève et en 1853, la Banque Générale Suisse, qui fut la première des huit grandes banques créées en Suisse »<sup>16</sup>. Cette concurrence s'y durcira encore avec l'arrivée des premières banques étrangères, comme la Banque de Paris et des Pays-Bas arrivée en 1872 ou le Crédit Lyonnais qui y installe une succursale en 1876. Afin de renforcer leur position face à ces nouveaux adversaires, les banquiers privés créent deux syndicats permanents, le Quatuor, en 1840, l'Omnium en 1849 et enfin l'Union Financière de Genève, en 1890<sup>17</sup>. L'activité de cette dernière était surtout commerciale, et moins institutionnelle que celle des associations bancaires d'aujourd'hui : « Son rôle sur le marché financier fera d'elle, en quelque sorte, la seule "banque d'affaires" qu'aura jamais connu[e] Genève »<sup>18</sup>. L'Union Financière de Genève se perpétuera jusqu'en 2013 sous la forme du Groupement de banquiers privés genevois, constitué en 1942<sup>19</sup>.

## Naissance de l'Association des Banquiers Privés Suisses

Le 8 novembre 1934 est adoptée la nouvelle loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et c'est un tournant pour les banquiers privés suisses. En effet, ce texte d'une part reconnaît leur statut particulier<sup>20</sup>, et d'autre part leur

<sup>15</sup> *Ibid.*

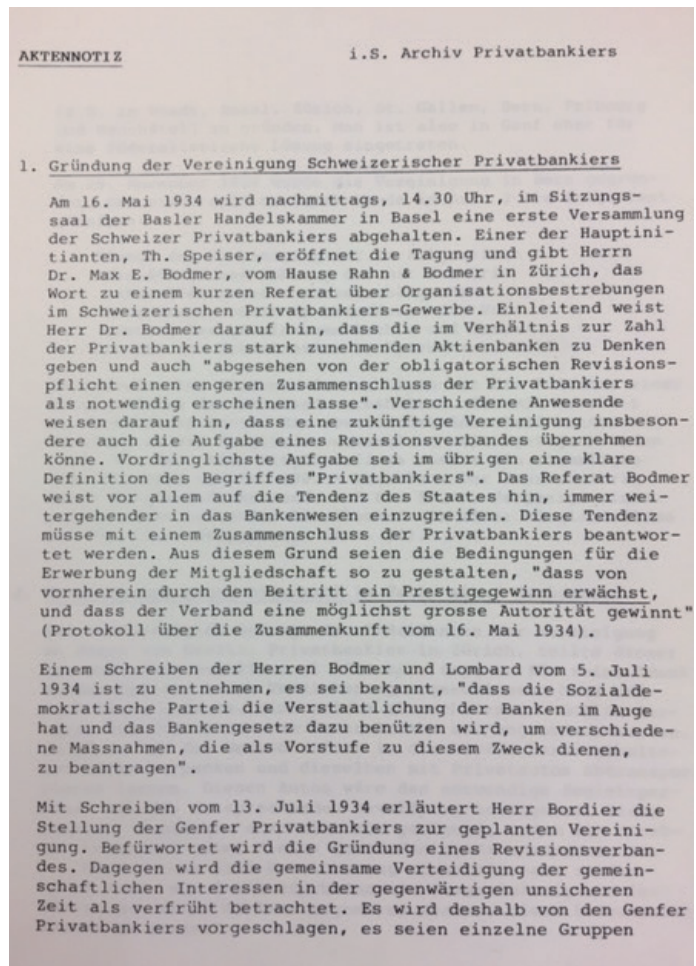
<sup>16</sup> STEPESYNSKI, Marian, « Six siècles d'activités bancaires... », *op. cit.*

<sup>17</sup> VERMEIL, Jean-Daniel, « Genève demeure la capitale de la gestion de fortune », in *Le Journal de Genève*, 27 octobre 1976.

<sup>18</sup> STEPESYNSKI, Marian, « Six siècles d'activités bancaires... », *op. cit.*

<sup>19</sup> STEPESYNSKI, Marian, « Six siècles d'activités bancaires... », *op. cit.*

<sup>20</sup> « Il est important de distinguer les banquiers privés des autres banques, puisque des dispositions spéciales ainsi que des allègements (privilèges) ont



Acte de Fondation de l'Association des Banquiers Privés Suisses, le 16 mai 1934, à 14 heures 30. L'Assemblée constitutive se réunira plus tard dans l'année, soit le 29 novembre 1934.

Source : Archives ABPS.

été accordés au banquier privé par le législateur bancaire, en raison de sa forme juridique spéciale et de son activité principale. » SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 20.

demande de mettre en place « *une collaboration plus étroite entre eux* »<sup>21</sup>. C'est ce qui donnera naissance à l'Association des Banquiers Privés Suisses, le jeudi 29 novembre 1934 à Berne. Ce ne sont pas moins de 48 maisons de banque qui introduiront alors une demande d'adhésion<sup>22</sup>. Le premier président de l'Association en est Max Ernst Bodmer, de la banque *Rahn & Bodmer Co.* à Zurich. « *Le but de l'Association est la protection et la sauvegarde des intérêts de la branche des banquiers privés, ainsi qu'en particulier la représentation des droits et intérêts communs des banquiers privés suisses.* »<sup>23</sup>

De fait, l'histoire de l'Association commence quelques mois plus tôt, à Bâle. Le 16 mai 1934 à 14 heures 30, à la Chambre de commerce de la ville rhénane, se tient la première assemblée des banquiers privés suisses. Max Ernst Bodmer y prononce un bref discours où il indique que compte tenu du nombre de plus en plus grand de banques qui se constituent sous forme de sociétés anonymes, ce qui suscite des inquiétudes dans les rangs des banquiers privés, ainsi que du devoir de révision devenu obligatoire, « *un lien plus étroit entre les banquiers privés semble nécessaire* ». Il souligne également l'ingérence croissante de l'État dans les affaires bancaires à laquelle il s'agit de répondre en resserrant les liens entre les banquiers privés. Pour cette raison, les conditions d'admission des membres doivent être conçues « *de manière à ce que l'adhésion soit un symbole de prestige, et que l'Association y gagne la plus forte autorité possible* »<sup>24</sup>.

Afin de tenir à l'écart de la corporation les éléments indésirables, il est convenu que l'admission d'une nouvelle banque au sein de l'Association sera de la compétence du Comité qui devra en décider à sa majorité. Cependant, toute décision de rejet pourra faire l'objet d'un pourvoi auprès de l'Assemblée des délégués<sup>25</sup>.



Dr. Max E. Bodmer, banquier, avocat et premier Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses.  
Photo Archives de la Banque Rahn + Bodmer Co. à Zurich.

<sup>21</sup> Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, art. 1, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340083/index.html>

<sup>22</sup> Procès-verbal de la fondation de l'Association des Banquiers Privés Suisses, 29 novembre 1934, Archives privées de l'ABPS.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Note de dossier, 26 février 1985, Archives de l'ABPS.

<sup>25</sup> Procès-verbal de la fondation de l'Association des banquiers privés suisses, art. 5.



Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses à Bâle en 1938. 1<sup>er</sup> rang, de gauche à droite : Peter Gutzwiller, Jean Lombard, C. Zahn-Sarasin, Bernhard Sarasin, Pierre Bordier, Paul Bugnon, Theophil Speiser, Dr. M.E. Bodmer, Albert Pictet, E. La Roche, E. von Orelli, Jean Mirabaud, Dr. A. Ehringer. 2<sup>e</sup> rang, de gauche à droite : Dr. E. Friedrich, Hans Dietenheim, J. Vontobel, P. Lange, H. Zust-Schmid, Willi Lüscher, Emil Diem Huber, V. C. Rahn, Paul Dreyfus, René van Berchen, B. Vischer, Dr. Hugo von Ziegler. 3<sup>e</sup> rang, de gauche à droite : M. Zahn, R. Hoffmann, Emil Brettauer, C. B. Oechslin, E. Zahn-Kunz, B. Jucker, Jules de Palézieux, Reymond Bordier, Hans Buser, Walter Bär, Frédéric Bonna, Robert Mylius, R. Biedermann. Photo Archives ABPS.

### L'âge d'or de la gestion de fortune privée

Le premier tiers du xx<sup>e</sup> siècle est une période laborieuse pour les banquiers privés. Certes, ils prospèrent grâce aux émissions d'emprunts des collectivités publiques. « *Les banquiers privés furent notamment extrêmement actifs*

*après la Première Guerre mondiale dans le placement de ces emprunts.* »<sup>26</sup> Mais, dans le même temps, les deux guerres mondiales et la Grande Dépression déciment leurs rangs.

<sup>26</sup> SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 29.

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale qu'ils prennent leur envol et se profilent comme les spécialistes mondiaux de la gestion de fortune. Une spécificité que les banques privées suisses ont conservée jusqu'à nos jours, puisque actuellement la place financière suisse ne gère pas moins de 25 % de la fortune offshore de la planète. Il existe plusieurs raisons à cet essor. Premièrement, il y a le fait que la Suisse reste à l'écart des grands conflits qui ont ravagé l'Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Deuxièmement, elle se distingue par une stabilité politique et juridique exceptionnelle qui séduit nombre de clients à la recherche d'un abri sûr pour leur fortune. « *Le banquier privé a su en tirer profit par une judicieuse adaptation aux transformations de la vie moderne, entretenant une réputation indiscutée d'honnêteté, base de la confiance qui lui est conférée, et un sens de la tradition, cause de stabilité.* »<sup>27</sup> Troisièmement, la désintermédiation financière et la mondialisation, qui s'accélérent dans les années 1980 et 1990<sup>28</sup>, permettent une déréglementation et une libéralisation des flux de capitaux. Les banquiers privés sauront saisir cette opportunité pour développer leurs affaires<sup>29</sup>.

La deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle est aussi le témoin d'un important mouvement de consolidation des banquiers privés. Comme l'indiquent les statistiques de la BNS, il n'en reste plus que 17 en l'an 2000 sur l'ensemble du territoire suisse, alors qu'ils étaient encore 81 au début de 1942<sup>30</sup>. Un paradoxe brillamment résumé ainsi : « *La diminution régulière du nombre de [banquiers] privés en Suisse est probablement liée au fait que ces banques peuvent*

*être handicapées par leur structure juridique pour financer leur expansion ou pour trouver des successeurs aux associés qui se retirent. En revanche, les perspectives de leur activité (gestion de patrimoines, courtages) n'ont probablement jamais été aussi brillantes; on estime que le volume d'activités des banquiers privés a au moins doublé depuis le début des années 80.* »<sup>31</sup>

Cette consolidation, qui se poursuivra au début du XXI<sup>e</sup> siècle, revêt trois scénarios distincts. Dans le premier d'entre eux, ces banquiers privés sont repris par de grandes banques suisses. C'est le cas d'*Ehinger & Co.* à Bâle ou de *Ferrier Lullin & C<sup>e</sup>* en 1978 à Genève, toutes deux rachetées par la Société de Banque Suisse. En ce qui concerne *Ferrier Lullin*, qui s'était transformée en société anonyme juste avant son rachat, « *des problèmes de succession étaient notamment à l'origine de ce changement de statut* »<sup>32</sup>. Dans le deuxième scénario, ces banquiers privés disparaissent purement et simplement. À l'instar de la banque genevoise *Leclerc*, qui se voit contrainte de fermer ses portes en 1978<sup>33</sup>; ou de la *Banque Wegelin*, la plus vieille banque de Suisse fondée en 1741 à Saint-Gall<sup>34</sup> et qui, à la suite du différend fiscal entre les banques suisses et les États-Unis, cède ses activités à *Raiffeisen*. Elle perdurera néanmoins sous le nom de *Notenstein*<sup>35</sup>. Et, troisième cas de figure, un certain nombre de banquiers privés subsistent, mais changent de statut en se transformant en sociétés anonymes, cotées en bourse ou non, et modifient leur raison sociale. C'est le cas de *Julius Baer* qui se mue en S.A. en 1975 ou de *Vontobel*, qui choisit la même voie

<sup>27</sup> OLTRAMARE, Yves, « L'avenir des banques privées en Suisse », in *Le Journal de Genève*, le 25 octobre 1978.

<sup>28</sup> JONES, Lynton, « Der Schweizer "Big Bang" als Chance », in *NZZ*, le 5 décembre 1995.

<sup>29</sup> ARCHER, Jean-Yves, « Les 7 avantages de la désintermédiation financière », *Les Échos*, le 3 août 2015.

<sup>30</sup> Banques Suisses, sur [www.snb.ch](http://www.snb.ch), août 2001, [https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/banks\\_2000/source/banks\\_2000.fr.pdf](https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/banks_2000/source/banks_2000.fr.pdf)

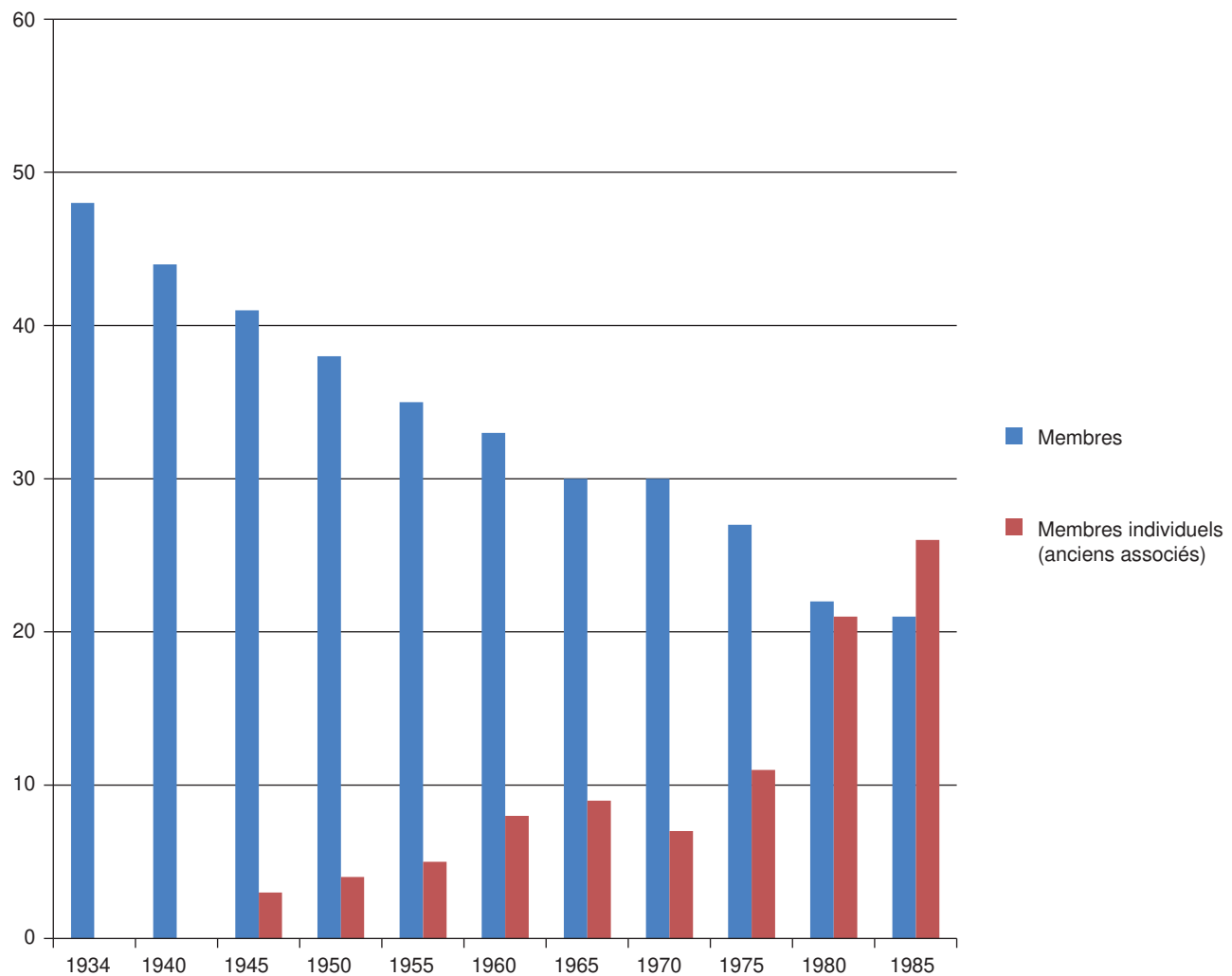
<sup>31</sup> LEDERREY, Jean-Luc, « Banques privées en Suisse : une nouvelle page se tourne », in *Le Journal de Genève*, le 14 novembre 1986.

<sup>32</sup> LEDERREY, Jean-Luc, « Ferrier Lullin fête ses 200 ans à Genève », in *Le Journal de Genève*, le 31 janvier 1995, p. 6.

<sup>33</sup> S. A., « Le concordat sur la Banque Leclerc est homologué par la Cour de Justice », in *Le Journal de Genève*, le 24 novembre 1978.

<sup>34</sup> FARINE, Mathilde, « La plus vieille banque de Suisse disparaît », in *Le Temps*, le 28 janvier 2012.

<sup>35</sup> GALLAROTTI, Ermes, et FERBER, Michael, « Zerschlagung der Bank Wegelin », in *NZZ*, le 28 janvier 2012.



Évolution du nombre de membres de l'Association des Banquiers Privés Suisses entre 1934 et 1985. Source : ABPS.



Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses à Zurich en 1985. 1<sup>er</sup> rang, de gauche à droite : Claude Demole, Dr. Dieter Spaethe, Pierre Mirabaud, Dr. Jürg H. Blass, Peter Falck, Dr. Olivier Piguët, Arthur Eugster, Dr. Claude de Saussure, Dieter Gloor, Frank P. Bodmer, Eric Chauvet, Dr. Georg Kraye, Dr. Claude Hugo Kahn, Dr. David von Wyss, Dr. Hans Rudolf Rahn. 2<sup>e</sup> rang, de gauche à droite : Pierre Gonet, Jean A. Bonna, Jacques de Chollet, André-Pierre Tardy, André M. E. Gutzwiller, Charles Henri Pictet, Thierry Barbey, Dr. Nicolas J. Baer, Raymond Ferrier, Jean-Charles Tardy, Bernard de Watteville. 3<sup>e</sup> rang, de droite à gauche : Pierre Darier, Dr. Bernard Hofstetter, Erzherzog Robert von Habsburg-Lothringen, François Bungener, Dr. Lorenz von Habsburg-Lothringen, Dr. Léonard Hentsch, Bertrand Darier, Niklaus Baumann, Jean M. Mirabaud, Peter Rahn, Dr. Hans B. Wyss, Albert Rued, Alfred E. Sarasin. Photo Archives ABPS.

en 1984<sup>36</sup>. La banque *Sarasin & Cie* opte quant à elle, en 1987, pour la forme hybride de société en commandite par actions, qui lui permet de conserver provisoirement le statut de banquier privé. En 2002, elle se transforme à son tour en société anonyme. Le groupe néerlandais *Rabobank* prendra une participation dans la banque<sup>37</sup>, qui sera finalement rachetée, en novembre 2011, par le groupe *Safra*<sup>38</sup>.

### Une forme juridique en recul

En 2013, l'histoire s'accélère: l'Association des Banquiers Privés Suisses, qui comptait douze membres fin 2012, va en perdre encore<sup>39</sup>: pas moins de cinq banquiers privés «*rompent avec [ce] modèle historique âgé de plus de 200 ans*»<sup>40</sup>. Il s'agit tout d'abord de la Banque Landolt & Cie, qui se transforme en société anonyme en janvier 2013, avant de fusionner avec un groupe belge en juillet de la même année<sup>41</sup>. À une tout autre échelle, Pictet & Cie et Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, les deux plus grands banquiers privés du pays, annoncent ensemble, en février de la même année leur décision de se transformer en sociétés anonymes, tout en restant contrôlés par des holdings organisées sous la forme de sociétés en commandite par actions. Pour expliquer cette mue, ils «*montrent du doigt la complexité croissante de la législation nationale et internationale en soulignant que l'ancien modèle suisse de la société en commandite simple n'est généralement*

*pas apprécié par les États tiers et que dans de nombreux cas, cette incompréhension y rend plus difficile et plus compliquée un développement des affaires.*»<sup>42</sup>.

Mirabaud & Cie<sup>43</sup> et La Roche & Cie<sup>44</sup> suivront leurs traces quelques mois plus tard. Et, enfin, en février 2016, c'est Gonet & Cie qui renoncera au statut juridique de banquier privé pour devenir une banque structurée en société anonyme. La conséquence de ces changements est que ces banques ne répondent plus à la forme juridique du banquier privé. Afin qu'elles puissent continuer à collaborer entre elles, il a été décidé de fonder une nouvelle entité, l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS), créée le 14 novembre 2013. Ses statuts permettent d'accueillir aussi bien les banquiers privés traditionnels que ces «*nouvelles*» sociétés anonymes<sup>45</sup>. De son côté, l'Association des Banquiers Privés Suisses subsiste et compte encore six membres en 2017.

L'épopée des banquiers privés à travers les siècles puis la récente mue de certains d'entre eux en sociétés compatibles avec la mondialisation et les (r)évolutions du XXI<sup>e</sup> siècle sont représentatives, pour ne pas dire symboliques, des bouleversements technologiques et économiques sans précédent qui ont secoué notre planète au tournant de ce siècle. Elle incarne aussi leur capacité à s'adapter aux convulsions de l'Histoire.

*Mes remerciements vont tout particulièrement à Michel Dérobert, ancien directeur de l'ABPS, pour sa précieuse relecture et ses judicieux conseils.*

Fabienne Bogadi

<sup>36</sup> LEDERREY, Jean-Luc, «*Banques privées en Suisse...*», *op. cit.*

<sup>37</sup> HEIM, Michael, «*Wie sich die Bank Sarasin aus dem Basler Daig befreite - und Erfolg hatte*», in *Basellandschaftliche Zeitung*, le 13 novembre 2011.

<sup>38</sup> JOBIN, Marc-Henri, «*Safra reprend Sarasin et fait coup double*», in *La Tribune de Genève*, le 31 juillet 2012.

<sup>39</sup> Association des Banquiers Privés Suisses, Rapport annuel 2012.

<sup>40</sup> SCHOTTER, James, «*Swiss private banks ditch 200 years of history to end partner liability*», in *Financial Times*, 6 février 2013.

<sup>41</sup> VKISS, «*La banque Landolt fusionne avec la banque belge Degroof*», <http://www.rts.ch/info/economie/5043493-la-banque-landolt-cie-fusionne-avec-la-banque-belge-degroof.html>, in *RTS*, le 3 juillet 2013.

<sup>42</sup> KAPP, Jean-Pierre, «*Das Ende einer langen Tradition*», in *NZZ*, 6 février 2013.

<sup>43</sup> RUCHE, Sébastien, «*La structure du capital est adaptée aux exigences*», in *L'Agefi*, le 2 juillet 2013.

<sup>44</sup> «*Auch La Roche wird zur AG*», in *Basler Zeitung*, 26 octobre 2013.

<sup>45</sup> Statuts de l'Association de Banques Privées Suisses, faits à Genève, le 14 novembre 2013.

**Fabienne Bogadi**, née en 1960, est diplômée en lettres de l'Université de Lausanne. Elle a suivi un cursus académique en littérature française et en histoire. Après une vingtaine d'années d'activité en tant que journaliste, notamment au quotidien *Le Temps*, elle est actuellement responsable de la communication de l'Association de Banques Privées Suisses. Elle est également écrivain.

# Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

2017, 30<sup>e</sup> année

Éditorial.....	7	VARIDEL, Marc, <i>Waridel, Varidel, Vuaridel. Une famille vaudoise de 1400 à nos jours Prahins et Chanéaz</i> , Bière: Cabédita, 2017, 234 p. ....	149
La banque familiale en Europe et en Suisse depuis deux siècles ..... <i>Youssef Cassis</i>	11		
La « banque protestante » trouve-t-elle son origine dans la Genève de Calvin ? ..... <i>Denis Ramelet</i>	15	DURET, Evelyne, <i>Mille et une manières de faire de la généalogie avec les enfants</i> , Paris: Archives & Culture, 2017, 112 p. ....	150
Les Chavannes de Lausanne: le parcours de deux banquiers privés au cœur du développement économique régional ..... <i>Jan Chiarelli</i>	33	<i>Dubrovnik Annals</i> , Volume 21, 2017.....	151
Longévité des familles à la tête des banques privées suisses. .... <i>André Mach et Pedro Araujo</i>	49	RIEDI-DE CROUSAZ, Wilma, <i>Famille de Crousaz: ein altes Geschlecht aus dem Kanton Waadt: 11.-20. Jahrhundert</i> , Bülach: W. Riedi-de Crousaz, 2016, 127 p. ....	152
Un commerce entre la Hollande, Neuchâtel et l'Italie à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle: l'exemple de la famille Montmollin ..... <i>Patrice Allanfranchini</i>	63	DUMAS, Bernard, <i>Les familles Dumas d'origine fribourgeoise. Histoire et généalogie. Chroniques familiales du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours</i> , Fribourg: Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie, 2016, 248 p.....	153
L'Association de Banques Privées Suisses, lieu de concorde où des banques concurrentes deviennent alliées ..... <i>Fabienne Bogadi</i>	75	METZKER, Philippe, <i>La saga des Metzker</i> , s.l.: Philippe Metzker, 2017, 170 p.....	154
Les Pictet: activités bancaires et financières d'une famille patricienne genevoise..... <i>Laurent Christeller</i>	87	Rapport présidentiel 2015 .....	155
Entre activités bancaires et gestion de fortune: les frères Magnenat, agents d'affaires. La maison Magnenat-Knébel à Eclépens et le bureau Magnenat-Gaillard à Begnins .... <i>Pierre-Yves Favez</i>	107	Rapport présidentiel 2016 .....	157
		Appel à contribution Revue 2018 .....	159
		COLLOQUE :« Les usages de la généalogie. Entre pratiques populaires et exigences scientifiques » Sion-Le Châble (VS – Suisse), 29-30.03.2019 .....	161
<b>Nos lectures</b>		Index des noms de personnes .....	163
GUISOLAN, Jérôme, <i>Capitaine Cérésolle (1836-1881). Un officier suisse au service de France</i> , Pully: Centre d'Histoire et de Prospective Militaires (CHPM), 2016, 136 p. ....	147	Index des noms de lieux.....	173



CERCLE VAUDOIS DE GÉNÉALOGIE

Rue de la Mouline 32, CH-1022 Chavannes-près-Renens

ISSN 2296-7087